

P. 166 (1). Le ms. 908 porte اللهى «Allouha (?)». — *Ibid.* (2). La leçon des mss. 909 et 910 est الأهواب, et celle du ms. 911 الأهراب.

P. 187 (1). Nous avons rendu طروحات, par « robes amples », en nous référant à un des sens du verbe طَرَحَ à la seconde forme : *longum fecit* : en effet, la seconde forme ayant ordinairement le sens transitif, on peut supposer que la première signifie « être long ». (Cf. aussi, dans Freytag, les mots أطرح et مطرح.) Mais nous devons faire observer que le mot طروحات désigne peut-être une sorte d'étoffe particulière, comme le terme طرح, dérivé de la même racine, et sur lequel on peut consulter M. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, t. II, 2^e part. p. 75. De plus, au lieu de طروحات, le manuscrit de M. de Gayangos (cité par M. Dozy, *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements*, p. 356, note), porte طروزات, mot que M. Dozy regarde comme synonyme de طراز et طرز « étoffe de brocart. » Sur le mot طراز, désignant une sorte d'étoffe, qui n'est pas toujours faite de soie, voyez encore l'*Hist. des Mamlouks*, *ibid.* p. 74.

P. 191 (1). « Ibn Batoutah n'a passé qu'une nuit à Mombas, et le temps lui a manqué pour examiner cette localité; aussi a-t-il un peu exagéré l'étendue de l'île. Ce qu'il dit de la distance qui la sépare de la terre du Souahhel donnerait à penser qu'alors le littoral ainsi désigné comprenait seulement la partie des côtes basses qui s'étend depuis la pointe Ponna jusqu'aux environs du cap Delgado. Aujourd'hui le pays des Souahhéli ou le Souahhel est considéré comme commençant à partir du Djoub. » (Note communiquée par M. le capitaine Guilain.)

P. 192 (1). Au lieu de جنادة, les mss. 909 et 911 lisent جناره, et le ms. 908, ainsi que celui de M. de Gayangos, جناوة. Quant aux Limiün, ils sont mentionnés ailleurs par Ibn Batoutah (voyez *Journ. asiat.* mars 1843, p. 201) comme habitant les bords du Niger, et dépendants de la ville de Melli. (Cf. Desborough Cooley, *The negroland of the Arabs*, London, 1841, p. 115.)

P. 229 (1). Dans la seconde partie de sa relation, notre voyageur a encore mentionné plusieurs des localités ici nommées; il y détermine, lettre par lettre, la manière dont leurs noms doivent être prononcés. D'après ce second passage, on devrait lire Alkouréyât, Chabbah شبة et Calbah, كلبه ولفظها على لفظ مؤنثة الكلاب.

P. 230 (1). Au lieu de مدينة « une ville », le ms. 910 porte بلاد « un pays ». Le nom de Moûghostân, ou Moghistân, désigne la partie de la province de Kermân située sur le golfe Persique. (Cf. Teixeira, *Voyages*, 2^e partie, Paris, 1681, p. 113.)

P. 233 (1). Teixeira est entré dans d'assez grands détails sur Kothb